



## **BILAN DE LA CONCERTATION**

**annexé à la délibération communautaire n°25 du 15 mars 2018**

### **Zone d'Aménagement Concerté « Le Colombier » à Billy-sur-Aisne**

# Sommaire

|  |   |    |
|--|---|----|
| I.                                       | LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION .....   | 3  |
| I.1.                                     | Ouverture de la concertation.....   | 3  |
| I.2.                                     | Le questionnaire, les réunions et les ateliers participatifs .....                | 3  |
| I.3.                                     | L'information du public sur la page web dédiée au projet.....                     | 5  |
| I.4.                                     | L'information du public dans le presse et par affichage public .....              | 5  |
| I.5.                                     | Remarques recueillies par les différents canaux mis à disposition du public ..... | 8  |
| 2.                                       | LES CONTRIBUTIONS DES HABITANTS.....  | 9  |
| Ambiance paysagère et espaces verts..... |   | 9  |
| Circulation et stationnement.....        |   | 9  |
| Vie sociale .....                        |   | 10 |
| 3.                                       | LA CONTRIBUTION DE LA CONCERTATION AU PROJET .....                                | 10 |



## I. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

### I.1. Ouverture de la concertation

Par délibérations communautaires n°19 du 30 septembre 2010 reprécisée par celle n°15 du 02 octobre 2014, la Communauté d'agglomération du Soissonnais a ouvert à la concertation le projet d'aménagement du secteur « Le Colombier » à Billy-sur Aisne.

Afin d'être accompagné dans cette démarche, la Communauté d'agglomération a sollicité le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de l'Aisne (CPIE) avec lequel elle a signé en 2012 une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et l'animation du débat public relatif au projet.

### I.2. Le questionnaire, les réunions et les ateliers participatifs

La Communauté d'agglomération et le CPIE de l'Aisne ont adopté une démarche en quatre étapes afin de faire émerger des propositions de la part des personnes intéressées :

1. Une immersion préalable dans le territoire de la part du CPIE, auprès des deux collectivités les plus directement concernées : la Communauté d'agglomération et la Commune de Billy-sur-Aisne.
2. Une identification et une première mobilisation des acteurs par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des habitants de Billy-sur-Aisne dans le bulletin municipal *Billy infos* de février 2013, afin d'identifier au mieux les attentes, les besoins, les préoccupations et les aspirations de chacun.

**L'ECO QUARTIER  
DE BILLY-SUR-AISNE**

**ATELIER DE  
CONCERTATION  
N° 1**

*Synthèse du  
diagnostic territorial*

**19 mars 2013**  
18h00 – Maison des associations



3. L'organisation de réunions et d'une sortie de terrains avec les habitants et les acteurs intéressés :

| Date          | Objet de la réunion  | Participants |
|---------------|--|--------------|
| Février 2013  | Enquête par questionnaire auprès des habitants, relatif au projet d'écoquartier, joint au bulletin municipal <i>Billy informations</i>   | 13 réponses  |
| 06 mars 2013  | Réunion publique d'informations et d'échanges : présentation de la démarche du CPIE et des grands principes d'aménagement  | 31           |
| 19 mars 2013  | Atelier <i>diagnostic partagé</i> : retour sur les résultats du questionnaire, présentation du diagnostic réalisé par les architectes et les paysagistes, réalisation d'un diagnostic partagé plus poussé avec les participants.                         | 14           |
| 02 avril 2013 | Atelier <i>aménagement durable</i> : travail en groupes thématiques (paysages et espaces verts, transports et mobilité, vie sociale et économique, architecture) à partir de fonds de cartes vierges pour y reporter les grands principes d'aménagement. | 14           |
| 23 avril 2013 | Atelier <i>usages et paysages</i> : mettre des images sur les plans élaborés au cours de l'atelier précédent. Une banque de données photo a été mise à disposition des participants pour réaliser ce travail.  | 8            |
| 14 mai 2013   | Sortie de terrain <i>lecture de paysages</i> : objectif de (ré)-apprendre à décrypter un paysage, se représenter les aménagements possibles pour favoriser les corridors biologiques sur le quartier.  | 17           |
| 08 avril 2015 | Réunion publique de présentation du projet retravaillé   | 32           |

4. La diffusion en mairie de Billy-sur-Aisne, au siège et sur le site internet de la Communauté d'agglomération, simultanément à la mise à disposition du public de l'étude d'impact environnementale en octobre 2017, d'un bilan écrit des réunions et des ateliers participatifs de concertation, et du projet d'aménagement retravaillé suite à ces mêmes réunions et à l'étude d'impact.



### **1.3. L'information du public sur la page web dédiée au projet**

Tout au long de la concertation, les habitants ont été tenus informés de l'avancée du projet sur la page dédiée au projet de ZAC sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Soissonnais (dans la page « Habiter », rubrique « ÉcoQuartiers »). Au jour de la délibération tirant le bilan de la concertation, le public peut consulter sur cette page web :

- La localisation, la surface et les grands objectifs du projet ;
- Le projet de dossier de création de ZAC ;
- L'étude d'impact environnementale et ses annexes (2015) ;
- L'avis de l'autorité environnementale (07 septembre 2015) et la réponse de la Communauté d'agglomération (22 octobre 2015) ;
- Le complément d'étude d'impact environnementale (2016) ;
- L'avis de la commune de Billy-sur-Aisne sur le projet de ZAC, en date du 15 septembre 2017 ;
- Le bilan du CPIE sur les réunions publiques, les ateliers et de la sortie de terrain.

Toute personne intéressée était également invitée à formuler ses remarques par email à l'adresse suivante : « [habitat@agglo-soissonnais.com](mailto:habitat@agglo-soissonnais.com) ».

### **1.4. L'information du public dans le presse et par affichage public**

Lors de toute la durée de la concertation, le public a pu rester informé de l'avancée du projet par les vecteurs de communication suivants.

| <b>Annonces légales</b>               |   |
|---------------------------------------|---|
| L'Union<br>17 juin 2010               | Avis au public de la déclaration d'intérêt communautaire du projet d'aménagement du secteur Le Colombier / les Marguerites et du lancement d'une procédure de concertation préalable à la création d'une ZAC. |
| L'Aisne Nouvelle<br>28 septembre 2017 | Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre destiné à recueillir les observations et les questions du public.                         |
| L'Union,<br>29 septembre 2017         | Avis de mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et d'un registre destiné à recueillir les observations et les questions du public.                         |



| <b>Bulletins municipaux de Billy-sur-Aisne</b> |   |
|--|---|
| Septembre 2010                                 | Annonce de l'ouverture d'une procédure de concertation préalable au projet  |
| Octobre 2010                                   | Information sur la modification du périmètre de la ZAC  |
| Mai 2012                                       | Information sur la conclusion de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique relative à l'acquisition de terrains.               |
| Février 2013                                   | Information sur l'organisation de la réunion d'information du 6 mars 2013 et envoi du questionnaire sur l'écoquartier                               |
| Mars 2015                                      | Annonce de la réunion publique de présentation du projet du 8 avril 2015  |
| Octobre 2017                                   | Annonce de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale relative au projet de création de la ZAC |

| <b>Journal « Action », bulletin de la Communauté d'agglomération du Soissonnais</b> |   |
|---|---|
| Juillet 2010 et novembre 2010   | Présentation de la démarche « quartiers durables », suite à un voyage d'étude d'élus au Pays-Bas  |
| Juin 2012   | Présentation de la stratégie de la Communauté d'agglomération en matière de logement, avec mention des projets d'écoquartiers pour l'atteindre      |
| Septembre 2012  | Annonce de la volonté de créer un écoquartier à Billy-sur-Aisne et du lancement d'une démarche de concertation.                                     |
| Mai 2013  | Présentation de l'atelier de concertation du 19 mars 2013 et annonce des ateliers 02 et du 23 avril 2013.   |
| Juin 2013   | Présentation des propositions présentées par les habitants à l'occasion des ateliers et de la visite de terrain.                                    |
| Septembre 2013  | Mot du maire de Billy-sur-Aisne et présentation du concept d'écoquartier suite à un voyage d'étude d'élus dans le Maine-et-Loire.                   |
| Novembre – décembre 2014  | Point d'avancement sur les écoquartiers de la Communauté d'agglomération  |
| Mai-juin 2015   | Présentation des grands partis d'aménagement suite à la réunion publique du 8 avril 2015  |
| Sept – octobre 2017   | Annonce de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale relative au projet de création de la ZAC |



| <b>Panneaux, affichage public, notices explicatives, registres en mairie de Billy-sur-Aisne et au siège de la Communauté d'agglomération, à Cuffies</b> |   |
|---|---|
| 17 juin 2010 au<br>15 octobre 2017  | Mise à disposition du public, pendant toute la durée de la concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Billy-sur-Aisne et du siège de la Communauté d'agglomération, d'une affiche et d'une notice explicative sur le projet, accompagnée d'un registre ouvert en vue de recueillir les remarques du public.  |
| 10 octobre 2014   | Avis de mise à jour des informations sur le projet de ZAC « Le Colombier » à Billy-sur-Aisne.<br>La notice explicative de juin 2010 est actualisée, toujours accompagné du registre pour recueillir les remarques du public.  |
| Avril 2015 à fin 2017   | En mairie de Billy-sur-Aisne, affichage de 5 panneaux grand format de présentation du projet d'aménagement, sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Un écoquartier à Billy-sur-Aisne ?</li> <li>- Faire « campagne »</li> <li>- Habiter un paysage</li> <li>- Habiter les hameaux</li> <li>- Habiter des maisons »</li> </ul>  |
| 16 octobre 2017 au<br>17 novembre 2017  | Mise à disposition du public, aux jours et aux heures d'ouverture de la mairie de Billy-sur-Aisne et du siège de la Communauté d'agglomération : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'étude d'impact environnementale relative au projet de création de la ZAC, de ses annexes, de son complément ;</li> <li>- de l'avis de l'autorité environnementale, et de celui de la commune de Billy-sur-Aisne ;</li> <li>- du projet de dossier de création de ZAC ;</li> <li>- du bilan des réunions publiques, des ateliers et des sorties de terrain ;</li> <li>- de registres en vue de recueillir les remarques du public.</li> </ul> |

Notons que le projet d'aménagement de la ZAC « Le Colombier » a également fait l'objet :

- d'une réunion de présentation du projet et de concertation avec la Chambre d'agriculture, le 16 septembre 2015
- d'articles dans la presse locale gratuite et payante : le Vase Communicant, l'Union, l'Axonnois.



### **1.5. Remarques recueillies par les différents canaux mis à disposition du public**

| <b>Panneaux, affichage public, notices explicatives, registres en mairie de Billy-sur-Aisne et au siège de la Communauté d'agglomération, à Cuffies</b>   |   |
|---|---|
| Registre ouvert au siège de la Communauté d'agglomération du Soissonnais entre juin 2010 et octobre 2017  | Aucune remarque   |
| Juin 2010 à octobre 2017<br>Registre ouvert en mairie de Billy-sur-Aisne pour recueillir l'avis du public entre juin 2010 et octobre 2017   | Une remarque, le 05 mai 2011, concernant une demande d'échange foncier.   |
| 16 octobre 2017 au 17 novembre 2017<br>Registre ouvert au siège de la Communauté d'agglomération, destiné à recueillir les observations du public dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale. | Aucune remarque   |
| 16 octobre 2017 au 17 novembre 2017<br>Registre ouvert en mairie de Billy-sur-Aisne, destiné à recueillir les observations du public dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.              | Deux remarques :<br>- 18 octobre 2017, concernant une demande de disponibilité d'un logement locatif adapté aux personnes âgées ;<br>- 17 novembre 2017, concernant les modalités d'achat et d'échange de foncier, la nature des espaces transformés, les impacts environnementaux et économiques du projet (entretien des espaces verts, infiltrations, nuisances de la RN31). |
| Remarques reçues sur la boîte email<br>« <a href="mailto:habitat@agglo-soissonnais.com">habitat@agglo-soissonnais.com</a> »   | Deux remarques :<br>- 27 octobre 2017, concernant une demande de disponibilité de terrains à bâtir ;<br>- 29 octobre 2017, concernant une demande de possibilité d'ouvrir une crèche dans le périmètre de la ZAC.   |





## 2. LES CONTRIBUTIONS DES HABITANTS

L'un des objectifs de la concertation menée avec les habitants dans le cadre du projet de ZAC « Le Colombier » à Billy-sur-Aisne était de pouvoir confronter les propositions faites par les habitants lors des ateliers avec le travail du bureau d'études en charge de la conception du plan masse du projet. Parallèlement à la démarche de concertation, l'équipe projet a analysé ces propositions pour concevoir un projet tenant compte des spécificités du territoire et des éléments incontournables du cadre de vie que les habitants souhaitent trouver dans ce projet, à savoir :

- développer les commerces, services et équipements publics ;
- préserver et développer les espaces verts, un environnement agréable, des lieux de loisirs et de promenade ;
- préserver et développer les voies piétonnes et cyclables, la circulation douce ;
- intégrer le respect de l'environnement, les énergies renouvelables, l'isolation thermique et phonique dans le nouveau quartier ;
- veiller au bien-être, à la tranquillité et au maintien d'une densité de population raisonnable ;
- développer à un quartier intergénérationnel.

### ***Ambiance paysagère et espaces verts***

Lors des réunions et des ateliers, les participants ont émis les souhaits de :

- prévoir des corridors verts composés d'essences locales ;
- prévoir des espaces verts dans le quartier ;
- à l'échelle de la parcelle, prévoir des haies et des jardins familiaux (sur le merlon).

Des participants se sont interrogés sur les responsabilités et les coûts d'entretien des espaces végétalisés.

Dans un des registres mis à disposition du public, un contributeur s'interroge aussi sur ce coût d'entretien ainsi que sur les conséquences en termes de présence de moustiques du fait de l'aménagement de bassins d'infiltration.

### ***Circulation et stationnement***

Lors des réunions et des ateliers, les participants ont émis les souhaits de :

- prévoir des voies principales pour la circulation dans le quartier et des voies secondaires pour la desserte des logements ;
- prévoir des sentes piétonnes connectées au réseau existant, qui forge déjà l'identité de la commune de Billy-sur-Aisne. Ces sentes ne doivent pas avoir pour unique vocation la promenade, mais une vraie vocation de liaison permettant d'aller d'un point à un autre entre les différents secteurs du village ;
- aménager une aire de stationnement dans la bande inconstructible le long de la route nationale 31 (un autre groupe de travail a proposé un parcours de santé à ce même endroit) ;



- prévoir un nouveau giratoire sur la RN 31 pour desservir directement la voie principale du quartier.

Dans un des registres mis à disposition du public, un contributeur interroge sur la pertinence de développer un nouveau quartier d'habitations à cet endroit, alors que la RN 31 lui semble déjà saturée aux heures de pointe.

### **Vie sociale**

Lors des réunions et des ateliers, les participants ont émis les souhaits de :

- prévoir des équipements, des services (services à la personne, clubs de sport, centre aéré...) et des petits commerces ;
- prévoir des logements pour les personnes âgées, de préférence localisés à proximité du centre-bourg ;
- imaginer un parcours de santé sur la bande inconstructible le long de la RN 31 ;
- faire en sorte que le quartier dispose d'une place centrale, tout en étant attentif à ne pas concurrencer l'actuelle place centrale du village.

## **3. LA CONTRIBUTION DE LA CONCERTATION AU PROJET**

Cette concertation a permis aux participants de projeter ensemble un avenir désiré pour leur quartier, mais aussi de dépasser les interrogations qui consistent à savoir ce qu'il y aura au bout de leur jardin, afin de faire émerger un projet global qui bénéficiera également aux futurs habitants.

Les principaux éléments visibles dans le projet issus de la concertation sont :

- **la place du végétal** : afin de maintenir une ambiance « campagnarde », une place importante est faite au végétal, sur différents supports tels que les noues, les merlons, les jardins familiaux privés, les prairies, le traitement des voies de circulation ;
- **les circulations douces et la place du piéton** : les sentes piétonnes constituent déjà un élément caractéristique de la commune. Le projet s'inspire de cette trame pour favoriser les déplacements piétons et cyclistes pour relier les hameaux entre eux et l'extérieur du nouveau quartier ;
- **la favorisation du lien social**, par la réalisation d'un espace public majeur central et la volonté d'implanter des équipements et services de proximité ;
- **la préservation du cadre de vie** adapté à la commune de Billy-sur-Aisne, avec une densité et des hauteurs de bâti raisonnables (R+2+c maximum, en jouant au mieux avec la topographie du site).

Ces contributions sont synthétisées dans la carte présentée en page suivante.

